

NOTICE DESCRIPTIVE

0. Généralités

- 0.1 Constructeur : Grégoire Besson
Rue Victor Grégoire,
49230 Montfaucon Montigné
- 0.1.1 Représentant accrédité en France : Sans Objet
- 0.3 Marque : Grégoire Besson
- 0.4 Désignations commerciales : Acéro - Acéro K - Discomix SP
- 0.5 Catégorie internationale : Sa2
- 0.6 Genre : MIAR
Vitesse maximale en circulation : 25 KmH
- 0.7 Type : D02
Variantes : 06 - 08
Version : Sans Objet
- 0.7.1 Décodage des TVV :
Type D02 : Matériel de travail du sol à disques ou à dents.
Variantes : 06 : PTAC de 6700 Kg
08 : PTAC de 8750 Kg

1. Constitution générale

- 1.1 Nombre d'essieux et de roues : 1 essieu et 2 roues en monte simple
- 1.1.2 Emplacement des roues directrices : Sans Objet
- 1.2 Dimensions des pneumatiques :

Variantes :		06	08
1.2.1	Monte pneumatique standard :	400/60x15,5	400/55x22,5
1.2.2	Monte pneumatique optionnelle :	445/45Rx19,5 500-45x22,5	385/65R22,5 500-45x22,5 550-45x22,5 600-50x22,5

Ou toute autre monte ayant les caractéristiques suivantes :

Variantes :		06	08
	Rayon sous charge maxi	450	550
	Rayon sous charge mini	370	442
	Capacité de charge mini	3000	3570

Pour lesquels les points 2.7, et 2.13 de la notice restent vrais.

- 1.3 Constitution du châssis ou de la coque : Le châssis est constitué d'une poutre principale en acier, sur laquelle sont articulés des cadres ou des bras latéraux

- 1.3.1 Flèche et dispositif d'attelage : La flèche est constituée d'un tube sur lequel est assemblé le dispositif d'attelage de type D*, dit « attelage deux points ».
*Attelage de type D catégories 2, 3 ou 4 (Le véhicule ne peut être attelé qu'à un tracteur équipé d'un système de verrouillage du relevage)

En option :

- Anneau d'attelage tournant de diamètre 50 mm de type A (pour chape d'attelage fixe sur le tracteur).
Anneau d'attelage à douille conique de diamètre 45 mm de type B
Anneau d'attelage à rotule de diamètre 45 mm de type B
Attelage à rotule fixe de diamètre 80 mm de type C

2. Masses et dimensions (kilogrammes et mètres)

(Au sein de la présente notice, les essieux sont numérotés de l'avant du véhicule vers l'arrière.)

	Variante	06	08
2.1.	Masse en charge maxi admissible en service dans l'Etat (PTAC)	6700	8750
2.4.	Masse en charge techniquement admissible	6700	8750
2.5.	Charges maximales admissibles		
2.5.1	Sur l'essieu 1	6000	7140
2.5.4	Sur le dispositif d'attelage	2000	3000
2.7.	Voie	1,98 à 2,02	1,87 à 1,97
2.8.	Empattement	4,72 à 6,62	5,09 à 6,04
2.9.	Poids en ordre de marche		
2.9.0	Total	3940 à 6700	4700 à 8750
2.9.1	Sur l'essieu 1	3030 à 6000	3380 à 7140
2.9.4	Sur le dispositif d'attelage	100 à 2000	120 à 3000
2.10.	Porte à faux avant	4,81 à 6,71	5,18 à 6,13
2.11.	Porte à faux arrière	1,87 à 4,10	1,48 à 3,23
2.12.	Longueur hors tout		
2.12.1	Sans la flèche d'attelage	8,59 à 7,53	5,21 à 6,88
2.12.2	Totale	8,90 à 9,57	6,97 à 8,88
2.13.	Largeur hors tout		2,51 à 2,55

*L'utilisateur doit respecter les dispositions réglementaires prévues à l'article R435-1 du code de la route

3. Moteur Sans objet

4. Transmission Sans objet

5. Suspension

- 5.1 Avant : Sans objet
- 5.2 Arrière : En option ou en standard, suspension constituée d'un ou plusieurs accumulateur(s) oléopneumatique(s) relié(s) au(x) vérin(s) hydraulique(s) de relevage d'essieu en position travail.

6. Direction Sans objet

7. Freinage

- 7.1 Frein de service : Hydraulique : Par flexibles et vérins

Un vérin par roue agissant sur la biellette ou un vérin par essieu agissant sur un câble relié aux biellettes (selon tableau), la biellette agissant elle-même sur la came du mécanisme de freinage à tambour de marque MONROC.

Les vérins ou les câbles sont accrochés sur les biellettes à une distance (selon tableau) de l'axe de rotation de celles-ci.

Chaque vérin dispose d'un ressort de rappel.

Variante	Essieu	Frein		Récepteur			Ressort		Longueur biellette		Rapport levier frein parc
		Type	Cemagref PV N°	Vérin	Nb	Cemagref PV N°	Nb par Vérin	Cemagref PV N°	Service	Parc	
06	706 AF	300x60C	8798	Ø30C110	1	16423	1	16472	0.200	0.200	16,88
08	808 XF	350x80S	6308 Ext 12035 Ext 12271	Ø25C110	2	16422			0.150	0.250	12,27

- 7.2 Répartiteur de freinage : Sans Objet

- 7.3 Frein de secours :

7.3.1 Frein en cas de rupture d'attelage : Un cordage, équipé d'un anneau de rupture, relie le levier de frein de stationnement à un point fixe du tracteur. En cas de rupture d'attelage le dispositif assure le blocage des freins à tambour 7.1 avant rupture de l'anneau

- 7.4 Frein de stationnement : Un levier de frein à cliquet N°3 agit sur les biellettes des freins à tambour 7.1

- 7.5 Mode de transmission des efforts aux roues :

7.5.1 Frein de service : Commande hydraulique et système mécanique (Biellette + came)

- 7.5.2 Frein de secours :

7.5.2.1 Frein en cas de rupture d'attelage : Cordage avec anneau de rupture relié au levier de frein de stationnement

7.5.3 Frein de stationnement : Commande manuelle par câble de Ø 4.7 mm accroché sur les biellettes à une distance (selon tableau 7.1) de l'axe de rotation de celles-ci et actionné par un levier ayant un rapport (selon tableau 7.1)

- 7.7 Réservoir de fluide ou d'énergie : Sans Objet

- 7.8 Type de freins :

7.8.1 Frein de service : A tambours, Marque Monroc (selon tableau 7.1)
Type 300x60C (Homologué par PV CEMAGREF n° 8798)
Type 350x80S (Homologué par PV CEMAGREF n° Ext 12035 - Ext 12271)

- 7.8.2 Frein de secours :

7.8.2.1 Frein en cas de rupture d'attelage : Idem 7.8.1

- 7.8.3 Frein de stationnement : Idem 7.8.1

8. Carrosserie

- 8.1 Carrosserie : Non SPEC (Matériel de travail du sol à dents ou à disques)

- 8.2 Matériaux constituant la carrosserie : Acier

9. Éclairage et signalisation

- 9.4 Feux de position arrière :
En standard : 2 rouges de chaque côté, groupés
En option 1 et 2 : 2 rouges

- 9.5 Indicateurs de changement de direction :

9.5.2 Arrière : 2 groupés avec 9.4

- 9.6 Feux stop :
En standard : 2 incorporés avec feux de position arrière extérieurs
En option 1 et 2 : 2 incorporés ou groupés avec 9.4

- 9.7 Eclairage de la plaque d'immatriculation :
En standard : 1 combiné avec feu de position arrière intérieur gauche
En option 1 : 1 combiné avec feu de position arrière gauche
En option 2 : 1 indépendant

- 9.8 Dispositifs réfléchissants :

9.8.2 Catadioptrés arrière :
En standard : 2 rouges triangulaires groupés avec 9.4, (+ 2 rouges triangulaires indépendants si dépassement de hauteur)
En option 1 et 2 : 2 rouges triangulaires indépendants

9.8.3 Catadioptrés latéraux : 4 à 5 orangés de chaque côté

- 9.9 Feux de détresse : Oui, par le fonctionnement simultané des indicateurs de changement de direction

- 9.10 Feux de marche arrière : Sans objet

- 9.12 Feux d'encombrement : Sans objet

- 9.13. Dispositif de signalisation complémentaire : Sans objet

- 9.14. Feux spéciaux : Feux tournant en option

10. Divers

- 10.2 Marques d'identité :

10.2.1 Emplacement de la plaque du constructeur : A l'avant droit, sur le châssis.

10.2.2 Emplacement de la frappe à froid du numéro d'identification : A l'avant droit, sur le châssis, à proximité de la plaque constructeur.

10.2.3 Structure du numéro d'identification :
Une lettre et 2 chiffres : D02 Identification du type
Une lettre et 6 chiffres : Nxxxxxx N° d'ordre dans la Série

10.2.4 Le numéro d'identification commence à :
D02 N128587 (Variante 06)
D02 N128537 (Variante 08)

- 10.4 Disque Indicateur de vitesse : 25 km/h

11. Visites techniques

Sans objet